



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Janvier 2013			
	Taux	Chômeurs	
Valais	5.3%	8542	↗
Haut-Valais	2.4%	984	↘
Valais central	6.5%	3967	↗
Bas-Valais	6.1%	3591	↗

8 février 2013

Valais : la situation sur le marché du travail en janvier

(IVS).- 8542 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement valaisans (ORP) à la fin janvier, soit 262 de plus qu'à la fin décembre. Le taux de chômage valaisan est remonté de 0.2 point à 5.3% le mois dernier.

Près de la moitié de la hausse du nombre de chômeurs de janvier a été enregistrée dans les professions liées à la construction. La situation actuelle est particulière. En effet, les entreprises de ce secteur d'activité sont en position d'attente malgré des réserves de travail suffisantes. L'incertitude est principalement liée à d'éventuelles modifications de lois. Les entreprises ont par conséquent adapté leur activité, ce qui explique que le chômage ait augmenté dans la construction par rapport à l'année dernière.

La force du franc suisse et la situation économique européenne difficile continuent à peser sur le marché du travail valaisan et constituent un frein à l'engagement de main-d'œuvre supplémentaire. Le nombre de places vacantes annoncées aux ORP, en diminution de plus de 25% par rapport à la même période de l'année dernière, en est une bonne illustration.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30 – Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 05



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Janvier 2013)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Jan. 2013	var. mens.	var. ann.	Jan. 2013	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.4%	0.1 pt	0.4 pt	148158	5849	13841
Valais	5.3%	0.2 pt	0.8 pt	8542	262	1237
Haut-Valais	2.4%	-0.3 pt	0.3 pt	984	-146	126
Valais Central	6.5%	0.3 pt	1.0 pt	3967	138	606
Bas-Valais	6.1%	0.5 pt	0.9 pt	3591	270	505
RAV Oberwallis	2.4%	-0.3 pt	0.3 pt	988	-144	130
ORP Sierre	6.0%	-0.1 pt	1.0 pt	1304	-24	215
ORP Sion	6.7%	0.4 pt	1.0 pt	2656	157	382
ORP Martigny	6.9%	0.5 pt	0.9 pt	2315	166	289
ORP Monthey-St.-Maurice	5.1%	0.5 pt	0.9 pt	1277	105	216

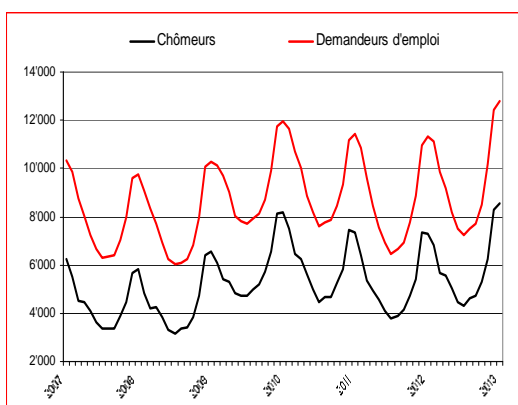
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Jan. 2013	var. mens.	var. ann.	Jan. 2013	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	5.4%	0.3 pt	0.6 pt	1193	70	133
25-49 ans	5.6%	0.1 pt	0.8 pt	5464	134	829
50 ans et plus	4.4%	0.1 pt	0.6 pt	1885	58	275
Femmes	3.6%	-0.1 pt	0.4 pt	2593	-71	244
Hommes	6.7%	0.4 pt	1.1 pt	5949	333	993
Suisses	2.7%	0.1 pt	0.4 pt	3375	180	516
Etrangers	13.4%	0.2 pt	1.8 pt	5167	82	721

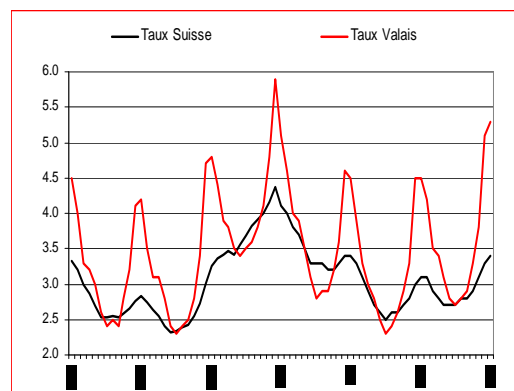
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Jan. 2013	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	3196	249	536
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1071	-127	95
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	834	-47	66
Professions non saisonnières			
Industrie ³	842	109	133
Professions commerciales et de la vente	547	20	120
Transports et activités techniques ⁴	597	23	105
Information et communication ⁵	163	1	20
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	235	8	55
Activités de service administratif et de soutien ⁷	539	23	33
Santé humaine et action sociale ⁸	355	14	81
Professions artistiques	40	0	7
Autres professions ⁹	123	-11	-14

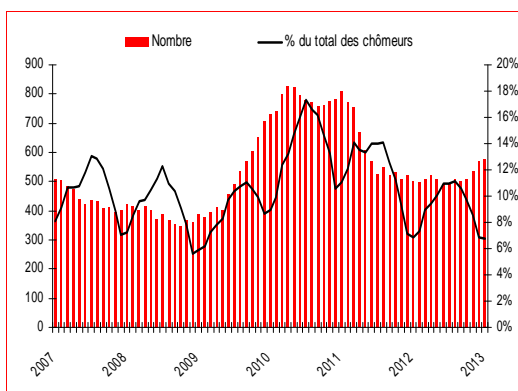
3. Chômage selon les groupes de professions



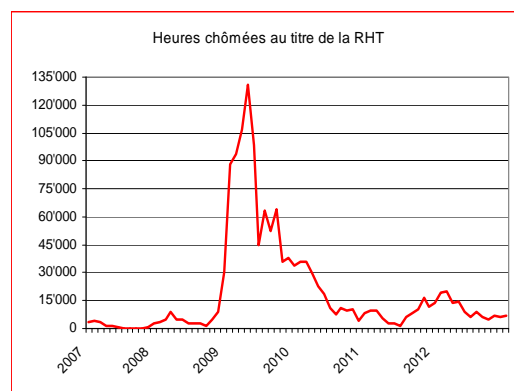
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > A propos du Service > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.